

La Lettre du CAGI

Juin 2007

numéro 9

Sommaire

L'Université en milieu universitaire

Dossier du mois.

Le système universitaire dans les **Régions ultrapériphériques**. en Espagne et Portugal

Une présentation de **L'Université caribéenne des West Indies**.

Un point sur la réforme envisagée pour la France.

Connaître...

Les Régions ultrapériphériques.

Dans le Monde

L'actualité du mois précédent, en bref.

Dans la Caraïbe

Une sélection d'événements récents liés à l'actualité politique, économique et sociale des pays de la Grande Caraïbe.

L'actualité du campus

Intitulé de l'événement.

Description de l'événement comprenant l'heure, l'endroit et des informations clés.

Consultez « Colonnes » pour obtenir des instructions sur la création de cet encadré.

L'actualité de la recherche

L'université en milieu insulaire

L'université doit-elle s'adapter à la société ou la société doit-elle s'adapter à l'université ? Cette question posée il y a une vingtaine d'années par Edgar Morin, si elle n'est pas nouvelle, révèle au fil du temps la complexité des rapports entre une université dont les missions et le fonctionnement ont paru quelque peu éloignés des réalités socio-économiques du pays.

En ces temps de réforme, cette alternative est d'une brûlante actualité. On en veut pour preuve les propos du nouveau président de la République qui entend faire de l'université une priorité absolue et lui donner les moyens d'une autonomie renforcée.

D'après Edgar Morin, la première grande réforme de l'université a été sa laïcisation. Cela signifie qu'elle s'est affranchie de la religion et du pouvoir. Cela signifie aussi qu'elle doit être à l'abri des dogmes et de tout intégrisme y compris ceux qui s'expriment par la voie des idéologies. Cet affranchissement a été la source de son autonomie et de sa liberté.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Loin de suspecter les nouveaux réformateurs d'intention intégriste ou dogmatique, il convient d'interroger les nouvelles configurations qui se dessinent et le sens de l'autonomie mise en avant par le nouveau gouvernement. L'université doit-elle correspondre à la réalité du marché et peut-elle s'en affranchir ?

La lettre du Cagi vous convie au débat. Plusieurs numéros seront consacrés à la réforme de l'université. Celle-ci devrait prendre forme législative dans les mois à venir. Cette réforme a d'autant plus de chances d'être adoptée par le parlement que la majorité présidentielle sera importante après le second tour des élections législatives.

Le numéro que nous vous proposons est largement consacré aux exemples d'universités en espaces insulaires et exigus. Le choix n'est pas fortuit. En effet, la réforme de l'université telle qu'elle se profile pourrait fragiliser l'UAG si celle-ci ne se prépare pas à y faire face. L'université de demain, plus que jamais, devra atteindre une taille critique minimale, être située dans un environnement économique attractif et mettre à la disposition de cet environnement ses étudiants formés et le produit de sa recherche pour avoir des chances d'être compétitive. La bataille est loin d'être gagnée. Comment sont organisés d'autres universités comparables, soumises aux contraintes du marché, de l'insularité et de l'exiguïté ?

Les cas des universités des West Indies, des Canaries et de Madère sont de ce point de vue instructifs.

Pour l'heure, notre organisation rappelle celle de notre consœur anglophone de UWI. Éclatée sur trois sites, comme nous, son autonomie semble réelle tant sur les plans financier, structurel et du recrutement de son personnel enseignant et administratif. Alimenté par les États de la région le budget de UWI est géré par la direction déconcentrée de l'université qui recrute librement son personnel. Dotée d'une certaine liberté dans la gestion des fonds reçus, l'université souffre néanmoins des difficultés économiques rencontrées par ces pays en développement.

Si la réforme annoncée en France voit le jour, nous pourrions, à terme, nous rapprocher des universités des Régions ultrapériphériques espagnole et portugaises.

Un budget fortement régionalisé dépendant des autorités locales et de ressources propres relativise l'autonomie de ces établissements.

C'est d'ailleurs en relation avec cette problématique de l'autonomie financière qu'il faut, dans une certaine mesure, comprendre le programme européen Unamuno qui lie les différentes universités des RUP. Outre la mobilité des étudiants et des enseignants qu'il permet, ce programme est aussi un appel en direction de l'Union européenne à compenser les surcoûts de l'éloignement, de l'insularité et des difficultés économiques des universités des RUP dans un contexte de désengagement de l'État central. La réforme en cours pourrait renforcer notre « européenité ».



Universités espagnoles

L'Espagne est divisée en 17 régions appelées communautés autonomes et considérées comme des sortes d'États fédérés disposant d'un certain degré d'indépendance. Les Îles Canaries constituent une de ces 17 communautés (en espagnol : « Comunidad Autónoma de Canarias ») et ces territoires non péninsulaires sont situés dans l'Océan Atlantique à l'ouest du Maroc. La Communauté Autonome des Canaries forme un archipel comprenant 7 îles principales et a pour capitales Las Palmas (Grande Canarie) et Santa Cruz (Ténérife). Le statut d'autonomie des Canaries est précisé par la loi organique du 10 août 1982. Cette dernière stipule que le Parlement (60 députés) exerce le pouvoir législatif et le Gouvernement, le pouvoir exécutif. De plus, chaque île a sa propre administration nommée « Cabildo insular ». Si depuis 2003, le Président du Gouvernement Autonome des Canaries est Adán Martín, de Coalición Canaria, il se pourrait que les nouvelles élections, prévues le dimanche 27 mai 2007, changent la donne actuelle. En tant que région ultrapériphérique, il est donc intéressant que nous analysons brièvement la structure et le fonctionnement du système universitaire canarien, et plus largement du système universitaire espagnol au niveau juridique, pour en déterminer les principaux traits.

Université de Las Palmas de Grande Canarie (ULPGC)

Les Îles Canaries constituent deux provinces : Las Palmas de Grande Canarie et Santa Cruz de Ténérife. Si l'Université de La Laguna fait partie de la province de Santa Cruz de Ténérife, il n'en reste pas moins que l'autre

province, Las Palmas de Grande Canarie, possède également son université. Ainsi, l'Université de Las Palmas de Grande Canarie (ULPGC), fondée en 1989, est de taille moyenne avec près de 24 000 étudiants encadrés par plus de 1 500 enseignants et 760 personnes travaillant dans les services administratifs. L'organisation de cette institution se fait à trois niveaux. Tout d'abord, au niveau institutionnel, l'ULPGC s'organise autour de 3 organes distincts : le Conseil de Gouvernement (« Consejo de Gobierno »), composé du Recteur, de la Secrétaire Générale et du Gérant ; le Conseil Social (« Consejo Social »), qui supervise les activités financières et sert d'intermédiaire entre l'université et la société ; et le Corps Universitaire (« Claustro Universitario ») dont les 200 membres sont chargés d'élaborer les statuts. Ensuite, au niveau académique, l'université présente une structure basique formée de 3 unités principales : les centres d'enseignement (au nombre de 17), les départements (37) et les instituts universitaires de recherche (8), répartis sur 5 campus universitaires dont le plus important, le Campus de Tafira, se situe à 10 kilomètres du centre de Las Palmas. Enfin, des services administratifs centralisés et décentralisés assurent la cohésion entre tous ces éléments structurels.

En Espagne, la Constitution du 27 décembre 1978 a mis fin à un système d'enseignement supérieur jusqu'alors très centralisé en proclamant le principe d'autonomie des universités et en instituant une nouvelle répartition des compétences entre l'État et les communautés autonomes. Ainsi, la



UNIVERSIDAD DE LAS PALMAS
DE GRAN CANARIA

Constitution espagnole prévoit que l'autonomie des universités s'exerce « dans le cadre des lois qui la réglementent ». La loi organique sur les universités du 21 décembre 2001 dote ces établissements de la personnalité morale et précise l'étendue de cette autonomie. Signalons que : l'élaboration des statuts et des autres normes de fonctionnement internes ; l'élection, la désignation ou la révocation d'organes du gouvernement et d'administration ; l'élaboration, l'approbation et la gestion du budget ainsi que l'administration des biens ; l'établissement et la modification des effectifs de personnels ; la sélection, la formation, la promotion du personnel enseignant et chercheur, du personnel administratif et de service ainsi que la détermination des modalités selon lesquelles se déroulent leurs activités ; relèvent de la compétence des universités. Par ailleurs, ce sont désormais les communautés autonomes qui assurent l'essentiel des attributions

relatives à la tutelle des universités, et les lois organiques portant statut d'autonomie des communautés et leurs décrets d'application précisent l'ampleur et les conditions de ce transfert de compétences. Des lois spécifiques à chaque communauté, dites de « coordination » ou « d'organisation » du système universitaire, déterminent : les organes de la communauté autonome compétents dans le domaine de l'enseignement supérieur (« Consejerías de educación... ») ainsi que les pouvoirs exercés par la communauté en matière de programmation ou de financement des universités (détermination des subventions annuelles accordées aux établissements...), etc. La nouvelle loi

L'insularité à l'européenne : les RUP



Les régions ultra-périphériques de l'Union européenne sont au nombre de sept : à la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion s'ajoutent les îles espagnoles des Canaries, les îles portugaises de Madère et des Açores. Départements d'outre-mer en France, Comunidades autonomas en Espagne, et Regiaos autónomas au Portugal, ces territoires conservent leur statut national respectif, mais bénéficient

d'un statut particulier au sein de l'organisation européenne. C'est l'article 299 § 2 du Traité instituant une Communauté européenne qui reconnaît la spécificité de ces régions, du fait de leur éloignement et de leur insularité notamment. Cela leur permet de bénéficier de fonds particuliers comme le Fonds européen de développement régional, afin de « rattraper » leur retard de développement.

organique confère aux communautés autonomes le pouvoir de déterminer le régime juridique et les modalités de rémunération des enseignants contractuels de l'université, d'approuver les programmes pluriannuels de financement conduisant à des contrats programmes et de créer des agences locales d'évaluation de la qualité. Néanmoins, notons que le développement et la coordination générale de la recherche scientifique et technique, le régime juridique des administrations publiques et le régime statutaire des fonctionnaires, la détermination des conditions d'obtention, de délivrance et d'homologation des diplômes académiques et professionnels ainsi que la détermination des principes essentiels à la mise en œuvre du droit de tous les citoyens à l'éducation reconnus par l'article 27 de la Constitution demeurent de la compétence de l'Etat.

En résumé, l'Université de Las Palmas de Grande Canarie est complètement autonome dans sa gestion, même si elle dépend « académiquement » de l'Etat espagnol. Son financement dépend essentiellement du financement régional octroyé par le Gouvernement Autonome canarien qui assure environ 75% du financement net des deux universités de la communauté, les 25% restants provenant des recettes directes des universités et plus minoritairement des fonds alloués par l'Etat espagnol et par l'Union Européenne. Le degré de liberté dans l'affectation des ressources est total et le recrutement des personnels administratifs et enseignants reste complètement du ressort de l'université. En outre, soulignons que le Conseil de Gouvernement de l'université est l'organe décisionnaire par excellence, et le Recteur José Regidor, tout récemment élu, fait office d'autorité suprême. Ce cas illustre que la structure administrative du système espagnol d'éducation supérieure est décentralisée et donc qu'il y a bien et bel eu transfert de compétences en matière d'éducation.

Audrey Clairon

Universités portugaises

L'enseignement universitaire au Portugal vise à assurer une préparation scientifique et culturelle solide et à fournir une formation technique permettant l'exercice d'activités professionnelles et culturelles et encourageant le développement des

capacités de conception, d'innovation et d'analyse critique.

Université de Madère

L'Université de Madère est l'une des plus récentes universités publiques du Portugal – créée en 1998. Située sur l'île de Madère (270000 habitants), l'Université de Madère est petite université de 2450 étudiants et 186 enseignants et chercheurs.

Quatre organes principaux assurent l'administration de

l'Université : le Recteur, l'Assemblée de l'Université, le Sénat universitaire ainsi que le Conseil d'administration.

Le Recteur dirige et représente l'Université. Il préside les l'Assemblée, le Sénat et le Conseil d'administration, fait appliquer la réglementation universitaire, gère l'organisation financière et administrative de l'établissement avec l'aide du Conseil d'administration. Au niveau pédagogique, il avale les nominations au sein des différents départements universitaires.

L'Assemblée Universitaire, composée du recteur, et de représentants des sections et départements universitaires et de représentants élus d'étudiants (deux par sections et départements). Cet organe à la charge d'élire le Recteur, d'approuver les statuts et règlements de l'Université.

Le Sénat universitaire symbolise l'autonomie de l'Université, il est chargé de définir les grandes orientations de l'institution, d'approuver la création de nouveaux cours et le compte rendu annuel des activités.

Face à ces organes administratifs différents conseils assurent le suivi scientifique et pédagogique au sein de l'Université : le Conseil de l'Université, le Conseil pédagogique et le Conseil consultatif.

Cette université propose aux étudiants une grande variété de domaines d'enseignements allant de la biologie, en passant par les sciences de la culture et de la communication jusqu'à l'économie, la médecine, l'informatique jusqu'à la gestion et les langues. L'Université de Madère suivant le processus de Bologne connaît une période de transition qui l'amènera à proposer aux étudiants de nouveaux cursus suivant le LMD : **Licenciatura/Mesterado/Doutormento**.



A l'Université de Madère, les étudiants peuvent adhérer à des associations très structurées : la Tuna Masculina da Universidade da Madeira (TUMa) et la Tuna Feminina da Universidade da Madeira (Tuna D'elas). Ces associations ont pour objet de promouvoir la convivialité et la vie socioculturelle au sein de l'Université en organisant un certains nombres d'événements culturels et sportif à l'intérieur de l'Université mais aussi au niveau national et international en encourageant les échanges interuniversitaires.

Université des Açores

Quatre organes principaux assurent l'administration de l'Université des Açores : le Recteur, l'Assemblée de l'Université, le Sénat universitaire ainsi que le Conseil d'administration.

Le Recteur dirige et représente l'Université. Il préside les l'Assemblée, le Sénat et le Conseil d'administration, fait appliquer la réglementation universitaire, gère l'organisation financière et administrative de l'établissement avec l'aide du Conseil d'administration. Au niveau pédagogique, il avale les nominations au sein des différents départements universitaires.

L'Assemblée Universitaire, composée du recteur, et de représentants des sections et départements universitaires et de représentants élus d'étudiants (deux par sections et départements). Cet organe à la charge d'élire le Recteur, d'approuver les statuts et règlements de l'Université.

Le Sénat universitaire symbolise l'autonomie de l'Université, il est chargé de définir les grandes orientations de l'institution, d'approuver la création de nouveaux cours et le compte rendu annuel des activités.

Compte tenu de l'éclatement des enseignements sur trois campus, des recteurs adjoints assistent le recteur de l'Université dans sa tâche. Un Conseil scientifique, un Conseil pédagogique ainsi qu'un conseil de coordination des stages assurent l'encadrement pédagogique des étudiants.



Les enseignements sont dispensés sur trois campus. Sur le Campus de Angra do Heroísmo, les sciences agronomiques, sur le Campus de Horta, l'océanographie et la pêche et enfin sur le plus grand campus, celui de Ponta Delgada, la biologie, les sciences de l'éducation, les langues et la littérature moderne, l'économie/gestion, l'histoire et les sciences sociales ainsi que les mathématiques.

L'association académique de l'Université des Açores assure la représentation de tous les étudiants et organise un certain nombre d'activités récréatives, culturelles et sportives sur les différents campus.

Des organisations étudiantes se proposent de rassembler les étudiants autour d'activités culturelles notamment musicales : Tunídeos (Tuna Masculina da Universidade dos Açores), Tuna Académica da Universidade dos Açores.

Jean-Philippe Merciris

Et dans la Caraïbe ?

Université des West Indies

L'Université des West Indies dessert les pays caribéens du Commonwealth depuis 1948. Cette structure qui a débuté avec un campus unique, en Jamaïque, est progressivement devenue multipolaire et compte de nos jours le campus de Mona (Jamaïque), le campus de Cave Hill (Barbade) et le campus de Saint-Augustine (Trinidad), auxquels il faut ajouter un Centre pour le Management du tourisme et de l'hôtellerie. Les pays sans campus (*Non-Campus Countries* NCC) disposent de centres universitaires, qui assurent différents services auprès de leurs populations. Le caractère multipolaire de l'institution est également à l'origine du développement d'un service de formation à distance.

En ce qui concerne la direction et l'administration de l'université, une distinction entre autorité centrale de l'université et autorité sur les pôles a été formalisée. Les organes de décision sont le conseil d'administration de l'université, *University Council* et le *Senate* (équivalent du conseil scientifique). Le *University Centre*, basé sur le campus de Mona et présidé par le *Vice Chancellor* (l'équivalent

du président), exerce le pouvoir sur toute l'université. Au niveau des campus, c'est le *Campus Council* qui est l'organe de décision et l'autorité est exercée par le *principal* du campus. Un principe d'intégration de tous les membres de la communauté universitaire a été observé. Il y a donc trois principaux et chaque principal est aussi un *Pro Vice-chancellor*, (équivalent de vice-président). Il existe d'autres postes de *Pro Vice-chancellor*, qui répondent directement au *Vice Chancellor* et sont responsables de domaines tels que l'administration, le service aux pays sans campus, les études de premier cycle, la recherche et les études de deuxième et troisième cycle. Les membres des différentes instances sont désignés par nomination.

Les domaines de compétences sont délimités : les campus disposent de l'autonomie pédagogique pour tous les programmes allant de la première à la troisième année, ainsi que pour le recrutement d'enseignants en dessous du grade de maître de conférence ; le Centre maintient le contrôle des programmes post-licence et du recrutement du personnel à partir du grade de maître de conférence. De plus, le Centre garde ses prérogatives sur les composantes dites « régionales », parce qu'elles ne sont présentes que sur l'un des campus et par conséquent constitue les ressources de toute l'université. Il s'agit de la faculté de Droit (Cave Hill), les Facultés d'Agriculture et d'Ingénierie (Saint Augustine), la Faculté de Médecine (Mona).

Le budget de l'université est calculé et alloué par les gouvernements représentés au *Grants Committee* chaque année. Il y a en fait quatre budgets. Un budget par campus et un budget pour le Centre. Chaque pays finance le campus sur son sol, mais les NCC's bénéficient d'une réduction de leur contribution. La contribution des étudiants elle, varie selon les pays. Le gouvernement de la Barbade couvre entièrement les frais de scolarité de ses ressortissants tandis que cette couverture n'est que partielle pour la Jamaïque.

Gilles Lubeth



Dans la prochaine édition de La Lettre du CAGI...

“Les prémisses d'une réforme de l'Université françaises”

Quelques lectures avant la prochaine Lettre...

“Valérie Pécresse entame ses consultations sur les universités”
Libération, 31 mai 2007.

<http://www.libération.fr/actualite/politiques/257367.FR.php>

“Autonomie et moyens financiers, clés de la réforme des universités”
Le Monde, 01 juin 2007.

<http://abonnes.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-823448,36-917720,0.html>

“Université, école : Sarkozy et Fillon sur tous les fronts”
Les Echos, 01 juin 2007.

<http://www.lesechos.fr/info/france/4583384.htm>

“Fillon affiche sa détermination sur la réforme des universités”
Nouvel Observateur, 01 juin 2007.

<http://tempsreel.nouvelobs.com/depeches/politique/20070601.FAP6272/fillon affiche sa determination sur la reforme des univ.html>

Directeur de publication : Georges VIRASSAMY, président de l'U.A.G. **Responsable de publication / Rédacteur en chef :** Fred RENO. **Comité de rédaction :** Jean-Philippe MERCIRIS, Bernard PHIPPS, Fred RENO, Amandine SABOURIN, Livie SILDILLIA. **Conception maquette :** Amandine SABOURIN.
Centre d'Analyse Géopolitique et Internationale - Université des Antilles et de la Guyane - Campus de Fouillole - UFR des Sciences Juridiques et Economiques de la Guadeloupe - 97157 Pointe-à-Pitre cedex, tel : 0590 48 32 78 - <http://www.univ-ag.fr/cagi>